

Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard
MRC de Bécancour
Province de Québec



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard

Règlement #2026-05-32

RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, madame Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QUE madame Maripier Massicotte, conseillère au poste #2, donne **AVIS DE MOTION** qu'à une prochaine séance du conseil qu'il soit proposé pour adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, un règlement ayant pour objet la gestion contractuelle.

Madame Maripier Massicotte, conseillère au poste #2, **DÉPOSE** le projet de règlement. Celui-ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD (QUÉBEC) CE 29 avril 2026.

Amélie Hardy Demers
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, MRC de Bécancour certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat l'avis public portant sur le [le règlement #2026-05-32 ayant pour objet la gestion contractuelle], en affichant une copie de cet avis le 29 avril 2026 sur le site Internet de la municipalité (stececiledelevrard.com).

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Sainte-Cécile-de-Lévrard ce 29 mars 2026.



Amélie Hardy Demers

Directrice générale et greffière-trésorière